



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	38	8	3

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2016

OBJET : 16-2 - AVENUE DU CHATAIGNIER - PARCELLE BK 199 - ACQUISITION ONEREUSE AUPRES DE COTE D'AZUR HABITAT

Le vendredi 17 juin 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/16, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

171646

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, Mme Anne CHEVALIER, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Eric DUPLAY
Mme Angèle MURATORI à Mme Marina LONVIS
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI
M. Lionel TIVOLI à Mme Anne CHEVALIER
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

Absents : Mme Martine SAVALLI, M. Matthieu GILLI, M. Tanguy CORNEC

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 24 JUIN 2016
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 28 JUIN 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-2 - AVENUE DU CHATAIGNIER - PARCELLE BK 199 - ACQUISITION ONEREUSE AUPRES DE COTE D'AZUR HABITAT

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Au P.L.U. approuvé le 13 mai 2011, modifié les 10 avril et 25 septembre 2015, des emplacements réservés ont été inscrits pour délimiter des périmètres destinés à la réalisation de projets routiers, d'équipements publics et des espaces verts.

Dans le cadre de l'amélioration de la voirie routière, la Commune a donc retenu un emplacement réservé référencé CO/21 pour l'élargissement de l'Avenue des Châtaigniers.

La Commune d'Antibes a par courrier du 15 décembre 2015 sollicité la société d'Habitation à Loyer Modéré « COTE D'AZUR HABITAT, », propriétaire de la parcelle BK 199, pour l'acquisition d'une emprise de 397 m² à usage de trottoir, moyennant le prix de 1 euro, et une emprise supplémentaire en nature de talus d'environ 35 m², pour l'aménagement d'un arrêt de bus, moyennant un prix de 6.500 euros conforme à l'avis du Domaines en date du 13 octobre 2015.

Aux termes de son conseil d'Administration en date du 21 mars 2016, résolution n°21, la Société COTE D'AZUR HABITAT a accepté la cession des deux emprises au prix proposé par la Commune.

Un géomètre expert sera mandaté pour établir les superficies exactes des parcelles cédées.

Il est précisé que la Commune d'Antibes prend à sa charge tous les frais liés à cette cession ainsi que les travaux d'aménagement d'un arrêt de bus pour un coût estimé à 20 000 euros.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **ACCEPTE** l'acquisition à l'euro d'une parcelle de terrain de 397m² en nature de trottoir à détacher de parcelle BK 199 appartenant à COTE D'AZUR HABITAT ;
- **ACCEPTE** l'acquisition au prix de 6 500 euros d'une parcelle de terrain en nature de talus de 35 m² (conforme à l'avis du domaine) à détacher de parcelle BK 199 appartenant à COTE D'AZUR HABITAT ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tous actes y relatifs à intervenir ;
- **DIT** que les dépenses afférentes à ces acquisitions seront inscrites au budget 2016.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-2 - AVENUE DU CHATAIGNIER - PARCELLE BK 199 - ACQUISITION ONEREUSE AUPRES DE COTE D'AZUR HABITAT -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : DCM1716-16 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20160617-DCM1716-16-DE

Date de décision : 17/06/2016

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions